



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1 et 2.4

Numéro de la demande : 2015-0855
Demande : Propriétés chimiques d'un nouveau concentré de fabrication –
Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique
Nouvelles étiquettes de produit – Augmentation ou diminution de
la dose d'application et nouveaux organismes nuisibles
Produit : Concentré de fabrication d'herbicide GLY 135EA
Numéro d'homologation : 32273
Matière active (m.a.) : Glyphosate (présent sous forme de sel d'éthanolamine)
Numéro de document de l'ARLA : 2567418

But de la demande

Le but de cette demande est l'homologation d'un nouveau concentré de fabrication, le concentré de fabrication d'herbicide GLY 135EA (garantie : 45,6 % de glyphosate, présent sous forme de sel d'éthanolamine).

Évaluation des propriétés chimiques

Le concentré de fabrication d'herbicide GLY 135EA est formulé comme une solution contenant du glyphosate (présent sous forme de sel d'éthanolamine) à une concentration nominale de 45,6 %. Ce concentré de fabrication a une densité de 1,34 g/mL et un pH de 5,2. Les données requises pour détailler les propriétés chimiques du concentré de fabrication d'herbicide GLY 135EA ont été transmises, examinées et jugées acceptables.

Évaluations sanitaires

Le concentré de fabrication d'herbicide GLY 135EA provoque une toxicité aiguë faible par voie orale, par voie cutanée et par inhalation chez les rats. Il n'est pas irritant pour les yeux et la peau chez les lapins. Le concentré de fabrication d'herbicide GLY 135EA n'est pas un sensibilisant cutané chez les cobayes.

Aucune évaluation de l'exposition n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Les risques environnementaux liés au glyphosate devraient être identiques à ceux d'un concentré de fabrication actuellement homologué qui contient du glyphosate, présent sous forme de sel d'éthanolamine.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé un examen de tous les renseignements mis à sa disposition concernant le concentré de fabrication d'herbicide GLY 135EA et les juge suffisants pour soutenir l'homologation complète du produit.

Références

| Numéro de document de l'ARLA | Référence |
|------------------------------|---|
| 2507923 | 2012, MSL0024137 MON76755 PC Final Report Submitted, DACO: 3.0 CBI |
| 2507924 | 2015, MSL0026176 Storage Stability Study MON76865, DACO: 3.5.10 CBI |
| 2564649 | 2015, Clarification response, DACO: 0.8 CBI |
| 2555451 | Dermal Sensitization Study in Guinea Pigs (Buehler Method), DACO: 4.6.6 |
| 2555452 | Primary Skin Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5 |
| 2555453 | Primary Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4 |
| 2555454 | Acute Inhalation Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.3 |
| 2555455 | Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2 |
| 2555456 | Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure in Rats, DACO: 4.6.1 |

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.